

L'approche « Arfog-Lafayette » quant aux violences faites aux femmes.

Extrait du Projet d'établissement du CHRS « Arfog-Lafayette » 2014-2019.

L'accompagnement des problématiques liées aux violences touchant les adultes

Elles sont abordées ici dans une approche qui concerne tous les services. Les modalités spécifiques liées à l'accueil en urgence et à l'accueil de jour seront présentées dans le projet de ce service.

Les femmes victimes de violence sont aidées à recouvrer les ressorts et les ressources nécessaires pour avancer dans leurs choix, poser les actes indispensables à leur protection et à celles de leurs enfants ainsi qu'à leur réinsertion.

L'accompagnement qui leur est proposé repose sur des moyens et un projet d'accompagnement adaptés :

- Un appui sur des moyens adaptés de protection (gardiennage et permanences 24/24);
- La mise en place d'un soutien de proximité ;
- La valorisation des ressources et capacités de la personne ;
- La promotion de l'expression et de la prise de parole ;
- La mise en place d'un accompagnement spécifique qui concerne la femme mais aussi les enfants, adapté au rythme propre à chaque personne ;
- Le développement d'un accompagnement qui tient compte de la situation de victime de la personne mais aussi un accompagnement qui invite à cheminer sur ce qui a été déterminant dans ses choix de vie ;
- Un soutien au plan juridique qui peut passer par un accompagnement physique dans les démarches.

Une formation spécifique des équipes est nécessaire pour mener cet accompagnement :

Les professionnels doivent développer une expertise pour connaître les mécanismes liés à la violence et à ses manifestations pour être en capacité d'évaluer et repérer où se situe la personne dans le cycle de la violence, l'accompagner sans jugement dans ses choix, tout en tenant compte de sa nécessaire protection (évaluer la dangerosité de l'auteur) et lui proposer des réponses adaptées internes ou partenariales.

L'accompagnement des femmes et des enfants victimes de violence s'inscrit dans une démarche de soutien et de prévention, et cela autour de 3 grands axes :

- De l'information ;

- De l'écoute et du soutien par un travailleur social référent ;
- Du soutien psychologique.

L'information

Les femmes sont informées par leur référent social et selon leurs besoins des possibilités sociales, juridiques, de soins et d'aides auxquelles elles peuvent prétendre.

- Structures correspondant aux besoins sociaux (hébergement, logement, ressources) et médicaux (centres de soins, UMJ) ;
- Dossiers à monter afin de recouvrer ses droits (CAF, aide juridictionnelle, sécurité sociale, secours) ;
- Procédures juridiques, tant pénales (plaintes, mains courantes, audiences...) que civiles (juge des affaires familiales, divorces, ordonnance de protection...) ;
- Ressources complémentaires au plan juridique (CIDFF) ou administratif (CIMADE association d'aide aux victimes...) ;
- Lieux de soutien aux enfants et à la parentalité internes ou externes.

Ces informations sont apportées à l'arrivée et au cours du séjour par le référent. Elles permettent à partir d'une évaluation globale de la situation de construire avec la personne le cadre de l'accompagnement.

L'accompagnement par le référent et le psychologue

Le référent apporte un soutien par des échanges réguliers (parfois plusieurs fois dans la même journée) qui permettent à la femme de « décharger » les tensions accumulées, de prendre du recul par rapport à la situation vécue, d'élaborer des stratégies de protection, de se diriger vers le type de soutien interne et/ou externe qui lui convient.

L'écoute proposée par le référent est une écoute engagée et soutenante, favorisant une parole et une élaboration quant à la situation vécue, et permettant à la femme de sortir d'une anesthésie psychique bien souvent engendrée par la violence subie.

Le cadre ayant été fixé, un accompagnement physique dans les démarches est proposé, en particulier dans les démarches juridiques qui sont généralement très éprouvantes (plaintes, tribunal).

Le soutien psychologique apporté aux femmes victimes de violence permet, lui aussi, de verbaliser les sentiments ou les souffrances éprouvées, alors que certaines (accueil de jour) subissent encore des violences au quotidien. La mise en mots offre aux femmes la possibilité de se réapproprier une part d'elles-mêmes et de chercher à se défaire progressivement de l'emprise qu'exerce sur elle l'auteur. Le soutien psychologique aide aux choix douloureux, aux renoncements qu'impose une séparation, à la prise de conscience d'une situation de violence qui bien souvent se répète.

Les groupes de paroles, co-animés par un intervenant social et un psychologue offrent également aux femmes, sur un autre mode parfois plus rassurant, la possibilité de partager les violences vécues avec d'autres femmes ayant connu les mêmes parcours de vie. Ces interactions identificatoires entre femmes (je ne suis pas seule dans cette situation) favorisent par l'échange, la réflexion partagée une prise de conscience, une sortie progressive de la honte et de la culpabilité fréquemment liées à la violence vécue.